

## 17 décembre 2018 (mail envoyé sur le formulaire en ligne)

Bonjour.

Nous nous opposons aux projets d'urbanisation tel qu'il est défini.

Nous avons fait le choix d'investir dans la commune de Thorigné-Fouillard pour son cadre de vie (de nombreux espaces pavillonnaires, un secteur calme, de nombreux espaces verts où il est bon de voir grandir nos enfants).

Nous avons spécifiquement cherché une maison dans laquelle il n'y avait pas de vis-à-vis, dans un secteur calme, dans une impasse où il y avait peu de circulation. Ce projet met en branle l'ensemble de ces points.

Le projet actuel mentionne une ouverture sur la rue du Duc Nominoë pour donner un accès aux voitures au nouvel immeuble, ce qui rendra la rue beaucoup plus passante et sera un réel danger pour les enfants en bas âge.

Le projet mentionne également un accès piéton passant juste devant notre maison, perturbant la quiétude recherchée.

L'immeuble de 5 étages juste devant la maison, dégradera l'aspect visuel et réduira considérablement l'accès direct au soleil. Nos maisons étant de conceptions anciennes, elles ne sont donc pas naturellement lumineuses. La perte directe des rayons du soleil entachera la qualité de vie.

De plus, avec un tel édifice, nous aurons un énorme vis-à-vis avec l'ensemble des personnes habitant dans cet immeuble. Nous ne pourrons donc plus utiliser notre jardin sans être vu de tout le monde et être obligé de fermer les rideaux le soir.

Par conséquent, nous perdrons tout ce que nous sommes venu chercher en termes de qualité de vie.

A cela s'additionne la moins-value financière conséquente que va subir nos maisons.

Au lieu de garder le charme et l'ambiance paisible qu'à Thorigné-Fouillard aujourd'hui, nous allons devenir une ville périurbaine comme toutes les autres annexes rennaises, sans âme, sans charme et sans valeurs. Les immeubles de 5 étages dénaturent le paysage et ne donne pas du tout envie de venir y vivre, ni de vivre à proximité.

Merci de considérer ces remarques.

Cordialement.

## 17 décembre 2018 (mail envoyé à [zac-multisites@thorignefouillard.fr](mailto:zac-multisites@thorignefouillard.fr))

Madame, Monsieur

Le PLU de Thorigné Fouillard approuvé en CM le 7 juin 2016 et en Conseil de Rennes Métropole le 22 septembre 2016 prévoyait ,entre autres , sur le Centre Bourg des Zones à urbaniser prioritaires sur lesquelles la commune préempterait au fur à mesure de la vente de ces biens ( Rues des vignes et Beaumanoir ) et d'autres zones urbanisables sur lesquelles l'initiative privée serait de mise

Or le projet de cette ZAC en Centre Bourg va beaucoup plus loin car le périmètre retenu englobe toutes les zones

On découvre que les parcelles concernées contiennent des projets de renouvellement urbain avec positionnement des futurs immeubles sans que ces parcelles soient à vendre ou que les riverains en aient été informés

Quelle sera la position de la commune par rapport à la préemption de ces biens ?

Si pas de préemption les propriétaires concernés pourront il vendre en l'état leur maison (par exemple à leurs enfants ). La commune s'y opposera t-elle ?

Les propriétés situées de part et d'autre de la rue de la Mare Pavée entre l'intersection de la rue Anne de Bretagne et la Rue Beaumanoir ( 4,6,8 et 11 rue de la Mare Pavée ) possèdent un patrimoine écologique remarquable avec de nombreuses espèces boisées et animales ( écureuils, batraciens et oiseaux divers ....) ce qui représente un poumon vert pour notre commune

Comment envisagez vous de préserver ces espaces ?

Sur vos plans apparaissent des chemins piétonniers et en particulier derrière les maisons de la Rue de l'étang alors que Mme la Maire s'est engagé devant les riverains concernés à ne pas créer de chemin à cet endroit ?

Pourquoi n'avez vous pas inclus les secteurs propriétaires au PLU de l'Omélais et de la Rue de la Ribosière alors que les Permis de Construire de ces secteurs (aujourd'hui contestés) représentent un nombre important de logements ?

Quelle est la conformité entre le PLUI de Rennes Métropole et la ZAC multisites et quel est rôle de Rennes Métropole par rapport à la stratégie adoptée par la commune ?

Trafic automobile

Comment envisagez vous de traiter le problème du trafic automobile déjà très saturé vers Rennes sur la route de Fougères et vers l'entrée de la Rocade au niveau du Pâtis du Moulinet ?

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre contribution

Bien cordialement

Mr et Mme Morin  
6 rue de l'étang  
Thorigné Fouillard

[17 décembre 2018 \(mail envoyé à zac-multisites@thorignefouillard.fr\)](mailto:zac-multisites@thorignefouillard.fr)

Bonjour,

Nous avons quelques remarques et questions sur les documents mis en ligne :

- Quels sont les hauteurs maximales des blocs 1 ,2 ,3 et 4 au sud de la ferme de la Lande de Brin ?



- La légende est manquante dans le document TFZ\_07\_charte.pdf

Concernant les aménagements des modes doux : la demande a déjà été formulée plusieurs fois mais est-il prévu d'améliorer le chemin perpendiculaire à la rue Duguesclin et débouchant sur la rue Camille Saint Saëns entre le n°24 et le 26, en pointillés jaune sur la copie d'écran précédente ? Si oui, quand ? Le problème principal est le manque d'éclairage : les mois d'hiver les collégiens et lycéens qui passent par là pour aller prendre le bus sont dans le noir le plus total...

Cordialement,

Pascale et Hervé JUHEL

17 décembre 2018 (extrait du registre

1

17/12/18 Je souhaiterais faire part de l'observation suivante sur le permis d'étude du secteur Centrebourg :  
En effet le permis d'étude empiète partiellement sur ma propriété en incluant la parcelle AP n°238  
Cette parcelle n'appartient plus à la commune suite à un échange avec la parcelle AP n°241. 0,9/00

Cet échange a été réalisé en 1998 suite à une délibération du CM et un acte privé effectué entre la mairie et ma-mère.  
Cet acte réalisé par la mairie n'a semble t'il jamais été publié aux services fonciers.

⇒ En conséquence je demande d'exclure la parcelle AP 238 et la parcelle AP n°241 de ce permis d'étude (et de régulariser l'acte d'échange)

M. LEFEUVRE 76, rue des Vignes

17.12.18

Thorigné est une "ville jardin". Quelle chance -  
Conservons la!! Le côté "familial" de  
nos quartiers doit être préservé.

B. Cadié Allée Nominos.